

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

## GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1043

présenté par  
M. Ruffin

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° En lien avec les collectivités territoriales, imposer aux pharmacies de déployer des stands de tests tous les 15 kilomètres sur le territoire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Cet amendement vise à permettre d'imposer à ce qu'aucune habitation ne soit située à plus de 15 km d'un centre de dépistage.

D'après le Guardian, en Allemagne, on peut se faire tester absolument partout : dans des cafés, des boîtes de nuit, et même des bars à chicha.

En France, si dans les grandes villes on peut facilement se faire tester dans une pharmacie, ce n'est pas le cas dans les zones rurales où les lieux de tests, valables seulement 48h, sont rarement situés à moins de 40mn en voiture.

Ainsi, nous demandons à ce que tous les habitants puissent avoir un centre de dépistage à 15km de chez eux. Ce travail de redéploiement des centres doit être réalisé en concertation avec les pharmacies et les laboratoires.

Au-delà de rendre effective la liberté vaccinale, cette politique de multiplication des tests a de vrais effets sur la gestion de l'épidémie. L'Université de Bonn suggère que des tests rapides hebdomadaires pour 42% de la population allemande en mai 2021 ont joué un rôle plus crucial dans la forte baisse des taux d'infection que les vaccins.